

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX  
8 octobre 2021**

Le vendredi 8 octobre 2021 à 14 heures, au siège du SICOVAD, sous la présidence de Monsieur Didier MATHIS, les membres de la CCSPL se sont réunis en session ordinaire.

Etaient présents : D. DIRAND, D. DJELLOUL (UDAF), T. EURIAT, J. MANGEL, D. MATHIS, D. PAGELOT, C. VILLAUMÉ (ASVPP88).

Etaient absents excusés : P. CHOSEROT, C. DEMANGEON (UFC Que Choisir), J-F. FLECK (Vosges Nature Environnement), A. GIRARDIN, B. LAURENT.

Autres présents : M. DUFOUR, A. GAYE

Les membres de la CCSPL sont invités à se présenter :

- Maxime DUFOUR, Directeur Général des Services,
- Didier MATHIS, Vice-président du SICOVAD,
- Joël MANGEL, Vice-président du SICOVAD,
- Christian VILLAUME, Président de l'ASVPP,
- Dominique DJELLOUL, Représentante de l'UDAF,
- David DIRAND, Délégué titulaire au SICOVAD
- Thierry EURIAT, Vice-président du SICOVAD
- Athiel GAYE, Assistante de Direction.

**1. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'éliminations des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2020**

Didier MATHIS propose de procéder à l'examen du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers du SICOVAD pour l'année 2020.

Il laisse la parole à Maxime DUFOUR, Directeur Général des Services du SICOVAD, qui présente les résultats techniques et financiers.

Des interrogations et remarques surviennent à la suite des données présentées :

Concernant les chiffres clés : refus de tri

Didier MATHIS : Les refus de tri ont un impact financier.

Maxime DUFOUR : Oui, les refus de tri représentent environ 100 000 € par an.

Dominique PAGELOT : Les refus de tri vont directement à l'incinération ?

Maxime DUFOUR : Les sacs jaunes vont chez CITRAVAL, entrent dans la chaîne de tri et les matières sont aiguillées. Ce qui reste à la fin, ce que l'on appelle le refus de tri,

part à l'incinération à Rambervillers. Nous payons pour le tri et puis pour l'incinération du refus de tri.

Didier MATHIS : Les 555,88 kg / habitant de DMA c'est l'addition de tous les chiffres ? C'est-à-dire des OMR, le tri, le verre etc... / habitant.

Maxime DUFOUR : C'est ça.

Concernant les sacs jaunes :

Dominique DJELLOUL : Si la distribution des sacs jaunes directement en boîte aux lettres s'arrête, que serait l'alternative ?

Maxime DUFOUR : Ça serait de revenir à ce qui se faisait avant c'est-à-dire une distribution en mairie ou en déchèterie. La distribution en boîte aux lettres a fait progresser les tonnages, mais il y a du gâchis de sacs jaunes. Des personnes les utilisent pour de la tonte de pelouse, des ordures ménagères, des vêtements, etc...

Dominique PAGELOT : Le but au départ était de donner des sacs jaunes à des personnes qui ne triaient pas mais ce n'est pas parce qu'ils ont les sacs jaunes qu'ils vont forcément trier.

Didier MATHIS : La distribution actuelle faite par un prestataire privé a aussi un certain coût.

David DIRAND : A combien revient la distribution ?

Maxime DUFOUR : Ça revient à un peu moins de 30 000 €.

David DIRAND : Et en les distribuant directement en mairie ?

Maxime DUFOUR : Nous aurions des coûts masqués de fonctionnaires qui se déplaceraient pour aller livrer. Ces coûts pèseront à un moment donné sur la collectivité.

Dominique DJELLOUL : Il y a-t-il une condition particulière pour avoir des bacs jaunes ?

Maxime DUFOUR : Certains quartiers d'Epinal et de Chantraine sont équipés en bacs jaunes mais cela a été fait il y a quelques années. Maintenant le choix s'est porté sur le sac car cela permet de contrôler ce qu'il y a à l'intérieur, d'aller assez vite en collecte, et puis c'est plus facile à distribuer.

La question se pose aussi, à savoir si nous ne rebasculons pas sur un système de bacs.

David DIRAND : En mettant des bacs c'est peut-être prendre le risque d'avoir d'autres choses que des sacs jaunes.

Didier MATHIS : Le contrôle visuel n'existerait plus.

Maxime DUFOUR : Et puis on ralentirait les collectes. Les coûts de collecte augmenteraient car ça met plus de temps de collecter un bac. Par exemple, au lieu d'avoir 8 équipes de collecte de sacs jaunes sur la semaine, on en aurait peut-être 10.

David DIRAND : Le problème des sacs aujourd'hui sur les communes c'est que nous avons des gens qui sortent des sacs quasiment toutes les semaines. C'est un problème récurrent qui remonte régulièrement en mairie. Le voisinage se plaint parce que parfois les sacs sont déchirés, il y a des déchets partout. Les gens n'attendent pas le jour de collecte pour sortir leurs sacs jaunes. On essaie de faire retirer les sacs par les administrés.

#### Concernant les travaux (panneaux photovoltaïques) :

David DIRAND : Le retard pris pour la pose des panneaux n'a pas remis en cause le prix de rachat de l'électricité ?

Maxime DUFOUR : Nous avons cette crainte effectivement. Normalement ça devrait être bon.

#### Concernant les finances (coût du carburant) :

David DIRAND : L'impact du carburant sur les finances pour 2021, ne sera quand même pas négligeable ?

Maxime DUFOUR : Oui il ne sera pas négligeable en sachant que nous consommons plus de 600 000 litres de gasoil par an. Nous allons sûrement atteindre 1 000 000 € de gasoil pour cette année.

David DIRAND : Le SICOVAD touche le gasoil au même prix que tout le monde ?

Maxime DUFOUR : Oui, nous n'arrivons pas à être exonéré de TVA. Cela fait aussi partie des interrogations, ne faudrait-il pas que nous évoluons dans notre structuration juridique parce que nous payons le gasoil plein tarif.

Dominique PAGELOT : Ça serait possible juridiquement ?

Maxime DUFOUR : Je ne sais pas encore.

Nous venons d'effectuer un groupement de commande avec l'UGAP, qui ont des tarifs assez intéressants.

Dominique PAGELOT : L'UGAP approvisionne qui habituellement ?

Maxime DUFOUR : L'UGAP est une centrale d'achat. Je ne sais pas trop qui ils approvisionnent dans le secteur. Habituellement, nous ne le faisons pas parce que nous sommes capable de faire nos marchés nous-même et que nous sommes gagnant financièrement. Sur la partie énergie, nous l'avions fait pour l'électricité, ça valait le coup et pour le carburant également.

Dominique PAGELOT : Sur les données présentées, nous ne voyons pas la TGAP clairement ressortir.

Maxime DUFOUR : La TGAP, pour les personnes qui ne connaissent pas forcément le dispositif, c'est une taxe qui est fixée à la tonne incinérée ou à la tonne enfouie. Elle est fixée par l'Etat. Ça permet de sanctionner financièrement la production de déchets. Par exemple, si on incinère une tonne, l'Etat va nous prendre 30-40 € en fonction de la performance de l'incinérateur. Au SICOVAD on la paye sur le coût du traitement. Quand Suez incinère à Rambervillers ou qu'il enfouit à Villoncourt, il va nous faire payer ses coûts de fonctionnement, sa marge et puis la TGAP qu'ils vont reverser à l'Etat en plus de la TVA. Tout cela nous le retrouvons dans « traitement OMR et GO ».

Dominique PAGLOT : La TGAP ne fait qu'augmenter.

Maxime DUFOUR : Elle augmente et elle va encore augmenter jusqu'en 2025. Il faut quand même faire la différence entre les augmentations dues à la TGAP, qui s'imposent à tout le monde, et puis les augmentations annoncées par les prestataires de service. Suez prend une marge.

Concernant les principales prestations :

David DIRAND : Que représente « traitement amiante » ?

Maxime DUFOUR : Nous accueillons de l'amiante sur un site qui est Arches, sur rendez-vous. C'est ensuite emmené chez DRAFT. C'est un centre d'enfouissement mais agréé par l'Etat.

Nous acceptons l'amiante dans une certaine proportion. Ça représente une petite dépense mais ça évite de retrouver ça en forêt.

## **2. Questions diverses**

David DIRAND : Quels sont les gros prêts en cours pour le SICOVAD ?

Maxime DUFOUR : Il reste environ 800 000 € sur le siège et nous venons d'en faire un d'1 000 000 € pour la déchèterie de Thaon-les-Vosges.

Maxime DUFOUR propose une présentation vidéo du projet Razimont.

Aucune autre question étant soulevée, Monsieur le Président remercie les membres de la commission, et lève la séance à 15h40.